



Economie > Chutier
L'AVIS DE...

589 mots
8 novembre 2010
Le Parisien-Aujourd'hui en France
LEPARI
Français
Copyright 2010 Le Parisien. All Rights Reserved.

Henri STERDYNIAK, économiste à l'**OFCE** (Observatoire français des conjonctures économiques)

La réforme des retraites qui vient d'être votée va-t-elle faire baisser le niveau des pensions? En principe, non. Dans la pratique, c'est autre chose. Avec le report de l'âge de retraite, il y aura forcément des laissés pour compte. Les femmes qui auront eu des carrières incomplètes, les seniors qui n'auront pas réussi à se maintenir en emploi. En fait, le grand débat sur le niveau des retraites reste à venir. Fin novembre, une négociation cruciale va s'engager entre le Medef et les syndicats sur les régimes complémentaires. C'est à ce moment-là seulement qu'on saura si le niveau des futures pensions sera préservé ou pas. En quoi cette négociation est-elle décisive? En France, les retraites des salariés du privé reposent sur deux piliers : les sommes versées par la Sécurité sociale, plus précisément l'assurance vieillesse. C'est ce qu'on appelle le régime général qui vient d'être réformé. Et celles versées par les régimes dits complémentaires, l'Arrco pour tous les salariés, auquel s'ajoute l'Agric pour les cadres. Là, on n'accumule pas des trimestres, on achète tout au long de sa carrière des points en échange du paiement de cotisations. Le problème c'est que ces régimes sont tout sauf « complémentaires » : l'Arrco, c'est 40% de la pension des non-cadres et l'Agirc-Arrco, 60% de la pension des cadres. Ces régimes sont-ils en bonne santé? Leurs réserves diminuent. Or, contrairement à l'Etat, les partenaires sociaux n'ont pas le droit de mettre ces régimes en déficit. Depuis 1986, l'issue trouvée a été de faire de baisser « le rendement » des complémentaires. Cette baisse est de l'ordre de 1% par an. C'est le grand drame. Tout l'enjeu de la négociation va être de savoir si le Medef accepte de stabiliser ce rendement pour l'avenir ou s'il va demander qu'il continue à diminuer. Le patronat, qui a obtenu le report rapide de deux ans de l'âge légal, va-t-il lâcher du lest? Les syndicats l'espèrent, arguant que la réforme redonne des marges de manœuvre. Mais rien n'est joué. D'abord parce que le gouvernement n'a pas son mot à dire. Ensuite, parce qu'au sein du patronat, les assureurs poussent pour une nouvelle diminution. Une baisse des retraites, c'est tout bénéfique pour eux. Cela leur permettrait de vendre davantage de produits de retraite. Quand Ségolène Royal assure que la réforme des retraites, c'est du « sur-mesure » pour les assureurs et les banques privés, a-t-elle raison? Ils rêvent d'avoir une part du gâteau. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Les produits de retraite par capitalisation ne pèsent pas lourd en France. C'est à peine 12 milliards d'euros collectés par an, soit 5% de la retraite par répartition. Lors de la réforme des retraites, ils n'ont pas réussi à tirer les marrons du feu. Ils espéraient de nouveaux avantages fiscaux. Au lieu de cela, on leur a augmenté le forfait social, qui est maintenant de 6%. C'est une taxe qu'ils payent depuis 2008 sur les sommes collectées via les Perco et les autres produits d'épargne entreprise. Les assureurs vont revenir à la charge à l'occasion de cette nouvelle négociation. On va vers une nouvelle bataille des retraites à la fin 2010.

Document LEPARI0020101108e6b8001h5